

## Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le projet de loi de M. de Freycinet, relatif au classement et à l'amélioration des voies navigables vient d'être distribué aux députés. Nous extrayons de cet important document, ce qui intéresse notre région Nord.

Parmi les lignes principales qui figurent dans le nouveau réseau, nous trouvons :

**La ligne de l'Escaut à la Meuse.**

Cette ligne, parallèle à la frontière belge, est motivée par la nécessité de relier le plus directement possible le port de Dunkerque, ainsi que les houillères du Nord et du Pas-de-Calais, au nouveau canal de l'Escaut. De dernier canal, en effet, si on l'exécutait seul, aurait pour conséquence presque inévitable de rendre tous nos départements de l'Est tributaires des houillères belges et du port d'Anvers. La ligne projetée a pour objet de rétablir l'équilibre au profit de la France.

Parmi les lignes principales existantes ou en cours de construction, nous indiquons :

**I. La ligne de Paris à la frontière belge par Mons.**

Elle emprunte les rivières et canaux ci-après :

S. Lue, Oise, canal latéral à l'Oise, canal de Maulcemp canal de Saint-Quentin, Escaut, canal de Mons à Condé.

**II. Embranchement de la ligne précédente vers Charleville.**

Empruntant le canal de la Sambre à l'Oise et la Sambre à Condé.

**III. Ligne de jonction de l'Oise à la Meuse.**

Empruntant l'Aisne caennaise, le canal latéral à l'Aisne et le canal des Arènes.

**IV. Ligne de jonction de l'Escaut à la mer du Nord.**

Empruntant le canal de la Sambre à l'Oise et la Sambre à Condé.

**V. Embranchement de la ligne précédente vers la frontière belge.**

canal de Dunkerque à Furnes et le canal de Bergues, canal de la Colme, Lys canalisée, canal de la Deule et canal de Roubaix, Scarpe inférieure et Escaut de Condé.

**VI. Canal de la Somme, de St-Simon, point d'embranchement sur le canal de St-Quentin, à la base de Somme.**

**VII. Embranchement de la ligne précédente vers la frontière belge.**

canal de Dunkerque à Furnes et le canal de Bergues, canal de la Colme, Lys canalisée, canal de la Deule et canal de Roubaix, Scarpe inférieure et Escaut de Condé.

**VIII. Canal de la Somme, de St-Simon, point d'embranchement sur le canal de St-Quentin, à la base de Somme.**

**IX. Canal de jonction des lignes du Nord et de l'Est : canal de l'Aisne à la Meuse.**

La nouvelle rédaction du projet de loi Freycinet relatif au classement du réseau complémentaire des chemins de fer d'intérêt général a été également distribuée hier aux députés.

Voici les lignes qui intéressent notre région :

**Lignes nouvelles.**

1. Armentières à Lens par Douai.

2. Armentières à la nouvelle gare de Tourcoing.

3. Harembrouck à Mervilly (Nord).

4. La Gorgue à Estaires.

5. Roubaix à la frontière belge par Audebarde.

6. Valenciennes à Denain et Lourches.

7. Denain à Saint-Amand.

8. Douai à Templeuve.

9. Hirson à la ligne de Valenciennes à Laon.

10. Soie-le-Château à Avesnes.

11. Valenciennes à Lagny par Le Cateau.

**Société Sainte-Cécile.** chantera dimanche prochain à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, la messe solennelle en ré, composée spécialement pour elle, par son éminent directeur M. Julien Koszciel.

Nous convions tous les amateurs de bonne musique à venir apprécier cette nouvelle composition de M. Koszciel ; ils peuvent être assurés d'entendre une œuvre d'un style élevé et digne en tous points un sympathique auteur de la *Cantate à Pie IX*.

Les départs des jeunes soldats de la dernière portion de la classe 1877 est fixé à demain 16 novembre.

Il est recommandé aux jeunes soldats qui auraient obtenu un diplôme de prix de tir, soit en France, soit à l'étranger de se présenter à leurs corps porteurs de ce diplôme.

Nous signalons hier le 2<sup>e</sup> prix obtenu par M. Aug. Fanchille de Lille dans le concours annuel ouvert entre les élèves de 3<sup>e</sup> année de licence de toutes les Facultés de droit de France. Nous avons à signaler aujourd'hui un second succès pour la Faculté de Douai ;

M. Paul-Ernest-Aimé Lefebvre-Duprey, de la même Faculté, a obtenu une Mention honorable.

A l'occasion de la fête de Sainte-Cécile, les lutrins réunis des huit paroisses de Lille chanteront une messe solennelle le vendredi 22 courant, à midi, à l'église du Sacré-Coeur.

Une quête sera faite pour les pauvres.

Nous prions la personne qui nous a adressé ce matin une lettre signée : « un habitant du quartier du Moulin », de vouloir bien nous faire connaître son nom qui ne sera pas livré à la publicité : nous avons pris pour règle générale de ne jamais publier les lettres dont les auteurs ne nous sont pas connus.

Un horrible accident s'est produit jeudi 14 novembre sur la ligne du chemin de fer de Lille à Armentières.

Le nommé Constant Waquet, cantonnier auxiliaire, demeurant rue Notre-Dame à Lille, se rendait à son travail, vers sept heures du matin ; il suivait la voie ferrée, lorsqu'à deux cents mètres au-dessus du pont du Lion d'Or, il fut surpris par le train n° 481 venant de Lille et se dirigeant vers Dunkerque.

Le malheur fut renversé et broyé sous les roues de la machine. Quand on s'empessa autour de lui, un spectacle horrible s'offrit aux regards. Le corps de la victime était littéralement réduit en bouillie; les entrailles étaient éparpillées sur la voie et des lambeaux de chair adhéraient aux roues de la locomotive.

Le mécanicien, qui avait aperçu de loin Waquet, avait serré immédiatement les freins, mais sans parvenir à arrêter le train à temps.

Waquet était âgé de 59 ans. Il laisse une veuve et quatre enfants, dont le plus jeune a 18 ans.

Un trait de probité.  
Un de nos jeunes concitoyens, Adolphe Vandermiesche a trouvé dans une des rues de Roubaix, une somme de 25 francs, qui s'est empressé de porter à son père. M. Vandermiesche a déposé cette somme, ce matin, au bureau de M. le commissaire-central.

Au talent d'être bonne couturière, Mme Catherine D... joint une autre spécialité qui, paraît-il, lui rapporte davantage que sa véritable profession. Dans les maisons où elle est employée, Catherine D... empêche tous les objets qui lui tombent sous la main. C'est ainsi qu'avant-hier, se trouvant « en tournée » chez M. Donnez, cabaretier au *Lapin Gris*, rue Nain, elle a subtilisé une pipe d'une valeur de 25 fr. et plusieurs articles de lingerie. Elle trouvait en son mari un digne collaborateur qui se chargeait d'écouler tous les objets dérobés, mais Constant D... n'a pas été heureux, cette fois-ci, il a voulu vendre la pipe à des gens qui l'ont dénoncé et les deux époux ont été arrêtés dans la journée d'hier. Il est vrai que le séjour de la prison n'aura rien de bien anormal pour Catherine D... qui compte déjà de nombreuses condamnations pour ivresse, vol et rébellion contre les agents de la force publique.

C'est ne pas faire preuve de prévoyance, que de choisir un estaminet comme lieu où l'on doit vivre une querelle ; c'est pourtant ce qu'ont fait hier soir, deux habitants de Watrellos qui se trouvaient dans l'estaminet tenu par Mme veuve Lerouge, place de la Liberté, à Roubaix. Henri T..., tisserand et Henri D..., cabaretier, après une altercation assez vive, en sont venus aux mains et dans la bagarre ont cassé plusieurs litres de liqueurs. L'intervention de la police a été nécessaire. Henri T..., et Henri D..., ont dû réparer le dommage qu'ils avaient occasionné à la cabaretière et ont, de plus, été l'objet d'un procès-verbal.

Douze prévenus, arrêtés depuis samedi dernier, ont été dirigés, ce matin, sur la prison de Lille, en attendant leur comparution devant le tribunal correctionnel.

Un ouvrier peintre, domicilié au Pile et nommé Jean-François L..., a été arrêté ce matin ainsi qu'un ouvrier du même quartier, Pierre D..., terrassier, tous deux en vertu d'une contrainte par corps.

Le rôle des affaires à juger par le tribunal de simple police, dans l'audience d'hier, était très chargé. Soixante-cinq prévenus ont comparu à la barre. Comme toujours, les ivrognes et les tapageurs tenaient le haut du pavé. Parmi les condamnations prononcées par le tribunal, nous remarquons les suivantes :

Un ouvrier tisserand, Gustave L..., a troublé le repos public, la nuit, en chantant plusieurs romances dont le tribunal vent bien reconnaître la facture remarquable, mais qui attirent au prévenu une condamnation à 11 fr. d'amende.

Trois jours de prison et 5 fr. d'amende à Jean-Baptiste P., déboureur, domicilié près de la *planchevrière*, rue de Lannoy, qui a roué de coups et injurié un de ses voisins.

Quel vent pernicieux a donc soufflé, le mois dernier, sur la commune de Watrellos, pour que plus de dix habitants de cette commune soient venus s'asseoir hier, sur le banc des accusés. C'est d'abord Jean-Baptiste R., cabaretier. R... a mené grand bruit, il y a trois semaines, et a, ainsi, motivé, de la part de ses voisins, des plaintes qui ont conduit à sa condamnation à 5 jours de prison et 11 fr. d'amende.

Viennent ensuite cinq jeunes gens, de la même localité, Henri L..., Florimond D..., Jules D..., Tarsil D..., et Jean-Baptiste P... Le 20 octobre dernier, ces cinq lurons étaient amis d'une humeur belliqueuse qui les a fait s'entre-déchirer et mettre tout le village en émoi. Cette rixe attire à chacun d'eux huit jours de prison et 15 fr. d'amende.

Deux Roubaisiens, Henri B..., tisserand, demeurant rue des Longues-Haies et Jean-Baptiste L..., de la rue du Tilleul, ont aussi rompu en visière sur la voie publique. Le premier, le plus coupable, est condamné à 5 jours de prison et 15 fr. d'amende, et le se-

cond à deux jours et, de plus, à une amende de 11 fr.

L'ouvrier fleur, Henri M... dont nous avons annoncé l'arrestation le 28 octobre dernier, pour ivresse manifeste et bris de clôture, rue de l'Alouette, se présente devant ses juges, le visage repaissant et l'oreille basse. Le chef de bris de clôture est écarté, car c'est involontairement que l'ivrogne a piqué une tête dans la vitrine de M. Dassonville. Henri M... ira, pendant deux jours, partager l'ordinaire, des hôtes de la prison de Roubaix.

Une cabaretière de la rue Perrot, Louise R., a donné à boire jusqu'à l'ivresse, — 5 fr. d'amende et avertissement du tribunal.

Deux jours de prison et cinq francs d'amende à Guillaume G..., contre-maître. Nous avons raconté, en son temps, la scène de scandale qui a amené l'arrestation du prévenu.

Enfin, Edmond L... vient terminer la longue série des contraventions présentant quelque caractère de gravité. Edmond L... est l'apprenti matelassier qui, après avoir trop bu d'un coup, s'était jeté à l'eau, tout habillé près du pont de l'Union, et chantait en se baignant ; cette scène se passait à une heure du matin. Les trois chefs d'accusations : ivresse, chants nocturnes et bain pris dans un endroit prohibé, attirent à Edmond L... une condamnation à cinq jours de prison et 14 francs d'amende.

Quatre-vingt-un jours de prison, 355 francs d'amende et deux acquittements, tel est le bilan de l'audience du jeudi 14 novembre.

Dans sa dernière audience le tribunal de simple police de Tourcoing, a prononcé 13 condamnations comprenant 56 francs d'amende et 71 jours de prison pour les contraventions suivantes :

Embarras de la voie publique 1

Ne pas avoir averti la police, quand une scène de désordre se passait dans son cabaret 1

Mariage de récoltes 1

Avoir livré du combustible, étant dépourvu de poids et bascule 4

Infraction à la police des cabarets 3

Ivresse publique et manifeste 2

Tapage et violences légères 14

**Tribunal Correctionnel de Lille.** — Il existe deux communes dans le canton de La Bassée, Sainghin et Carnin, réputées pour être de véritables entrepôts de tabac. C'est là que tous les contrebandiers arrivent, cherchent à s'introduire dans les enclos, les hangars, les granges où ils déposent leurs ballots.

Si l'enclos est banal, tant mieux pour celui qui a eu la préférence des fraudeurs ; si, au contraire, l'enclos est fermé ou à peu près, gare au propriétaire ! car il est responsable, la loi est formelle : il est regardé comme fraudeur.

Un cabaretier de Carnin, nommé Bardaille, a été condamné, hier, à 1.800 fr. d'amende dans ces conditions : On a trouvé 400 kil. de tabac belge dans deux meules établies dans son jardin entouré de haies et fermé par une palissade en mauvais état. Cette clôture a été déclarée insuffisante pour établir la responsabilité de Bardaille.

Deux filles de quatorze ans, H. Dubraunoy et P. Keisbulke, ont été condamnées à deux ans de correction pour avoir dérobé des souvenirs déposés sur des tombes dans le cimetière de Roubaix.

Seize francs d'amende à un grand amateur d'armes de précision, Aug. Duhamel, de Roubaix, qui détenait un chassepot et un remington.

Quinze mois à un repris de justice des plus dangereux qui a pénétré dans une habitation où il a commis un vol.

**Ephémérides Roubaisiennes**

15 NOVEMBRE 1677. — Les exécuteurs du testament de maître Jean Prus, en son vivant licencié en théologie, doyen de chrétienté et pasteur de Roubaix, déclarent que le dit doyen a établi pour ses héritiers universels, l'église, la chapelle de Saint-Joseph et les pauvres de Roubaix ; à charge par l'église d'un obit à perpétuité ; par la confrérie de Saint-Joseph de 12 messes basses données à célébrer, pendant l'été, en la chapelle de St-Joseph au Triez du Funtein ; et par les pauvres d'un obit aussi à perpétuité.

**THÉLÉURIDAN.**

Un sieur Léonard Tayhaels, ménager, âgé de 62 ans, demeurant à Wemmercappel, près d'Hazebrouck vient, rapporte l'Indicateur, de mourir d'une façon étonnante. — Il a été brûlé vif. Lundi soir, Tayhaels rentra ivre chez lui sans doute allumé son feu et se sera ensuite endormi dans son fauteuil. Pendant son sommeil, ou peut-être frappé d'une congestion cérébrale, ce malheureux sera tombé, la tête en avant dans l'âtre et n'aura touché la terre qu'à la fin de son existence. Son corps était complètement carbonisé, le fauteuil en partie consumé.

L'Exécuteur des affaires étrangères vient d'être accrédité à M. Léon Le Sage, rue St-Nicolas, 5, nommé vice-consul de Russie à Boulogne.

Une pêche vraiment extraordinaire est celle du loup n° 1188, patron Pourty à Boulogne qui, dans une nuit, a pêché 700 meures de hareng venant à raison de 1.600 fr. Les meures soit de 11 ou 12 000 fr.

Mardi matin, rue de la Cloche, à Boulogne, deux frères se querellaient pour un motif futile. Leur père s'interposa et l'un d'eux, Henri L..., s'élança sur l'autre de ses jours, la

traversa et lui asséna sur la tête deux coups de talon dont l'un coupa le cuir chevelu et fit jaillir le sang en abondance. Ce mauvais fils a été arrêté, sur la plainte du père, et incarcerated pour être mis à la disposition du parquet.

**État-civil de Roubaix.** — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 13 novembre. — Céline Valès, rue du Tilleul, cour Derville 39. — Léopold Lœuffre, rue d'Alma, fort France, 115. — Elisa Vancombercke, rue de la Guinguette, 8, cour Vannesse. — Albanie Duiron, rue Solferino, maison Lefebvre, 1.

MARIAGES du 13. — Octave Bérons, 27 ans, pâtissier, et Désirée Durieux, 27 ans, sans profession. — Paul Desauvauges, 26 ans, employé de commerce, et Elise Guillot, 27 ans, ménagère.

**État-civil de Tourcoing.** — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 14 novembre. — Albert Simons, Croix-Rouge. — Emile Masure, chemin des Mottes. — Clémence Froman, rue de la Laitte. — Gabrielle Copman, Blanc-Seau. — Victor Dervaux, rue du Tilleul.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 14 novembre. — Blanche Ledoux, 11 mois, rue de la Laitte. — Emile Fourillères, 39 ans 9 mois, rue des Vieux-Français, 73 ans 1 mois, rue de la Laitte. — Sophie D'Almeida, 39 ans, veuf de Sophie D'Almeida Croix-Rouge.

MARIAGE du 14. — Henri Clarisse, 39 ans, ourdisseur et Françoise Allaire, 48 ans, servante.

**CONVOIS FUNÈRES & OBITS**

Les amis et connaissances de la famille LEURIDAN-DEBONNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Théodore-Joseph LESCUR, décédé à Roubaix, le 14 novembre 1878, à l'âge de 42 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le vendredi 15 courant, à 9 heures aux vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2 et aux obsèques qui auront lieu le samedi 16 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue St-Antoine, 19.

Les amis et connaissances de la famille VANTOMME-DEJONGHE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame Eugénie DEJONGHE, décédée à Roubaix, le 15 novembre 1878, à l'âge de 42 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui aura lieu le lundi 19 novembre 1878, à 7 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, sentier de la Bassée-Masure, au cercle de la Sainte-Famille.

Les amis et connaissances de la famille LEURIDAN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Joseph LEURIDAN, décédé à Roubaix, le 14 novembre 1878, à l'âge de 85 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui aura lieu le lundi 19 novembre 1878, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille LEURIDAN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Joseph LEURIDAN, décédé à Roubaix, le 14 novembre 1878, à l'âge de 85 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui aura lieu le lundi 19 novembre 1878, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille LEURIDAN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Joseph LEURIDAN, décédé à Roubaix, le 14 novembre 1878, à l'âge de 85 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui aura lieu le lundi 19 novembre 1878, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église des Révérends Pères Recollets, à Roubaix, le lundi 18 novembre 1878, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur ANDRÉ-THÉOPHILE, tonnelier, époux de Madame Séraphine VERVENNE, décédé à Roubaix, le 25 septembre 1877, dans sa 67<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de ce décès, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 18 novembre, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph CHÉRIET, ancien membre du Conseil de fabrique de la paroisse de la Madeleine à Lille, décédé à Roubaix le 13 octobre 1878, à l'âge de 75 ans. — Messieurs les membres de la Confrérie de Saint-Martin seront priés de célébrer un Obit en l'église Sainte-Elisabeth, le mardi 19 novembre, à 8 heures, et les Dames de la Confrérie de Sainte-Elisabeth le mercredi 20, à 8 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES Paris, le 14 novembre, à 11 h. a. — Hauteur du baromètre : Boulogne, Charleville, 743; Cambrai, 750; Lille, 755; Valenciennes, 760. L'humidité de l'air est de 75 p. 100. Le vent est du Nord-Ouest et sans changement ; le vent est au Nord-Ouest. Le temps restera nuageux.

Situations à Lille, le 14 novembre. — Baromètre, hausse : entre plus et grand plus. Temps couvert, humide et froid. Vent O.S.O. 2 heures, plus abondante et continue. Thermomètre à 8 heures, plus 3 1/2; à 10 h. 4 1/2; midi, plus 5 1/2; à 2 h., plus 5 1/2; à 4 h., plus 5 1/2.

**COUR D'ASSISES DU NORD**

Audience du 13 novembre 1878

Présidence de M. HONORÉ

Ministère public : M. MASCALON.

2<sup>e</sup> affaire. — Incendie.

L'accusé, la femme Guabis, est mise en liberté, des doutes sérieux s'élevant sur son état mental.

Defenseur, M<sup>e</sup> Maillard.

Voici le programme de la soirée de Bienfaisance offerte par l'Orphelin Roubaisien à ses membres honoraires en son local, à la Brasserie Centrale, rue Saint-Georges lundi prochain, 18 novembre :

Première partie. — 1. Les Mariniers, chœur, Orphelin Roubaisien, Rosoor. — 2. Te dire Adieu, romance, E. Mignard, Donizetti. — 3. L'Adieu, romance, J. Massé, L'homme de paille, chansonnette, Vandaele, Olivier. — 4. En Mer, duo, Bonte et Liégeois, Bousière. — 5. La Grève des Forgerons, poésie, Max Goppé. — 6. Chansonnette, Cochetoux, etc.

Deuxième partie. — 1. Tout dort, chœur, Orphelin Roubaisien, etc. — 2. Si j'étais Roi, romance, De Waeleghem, Ad. n. — 3. Le Bonhomme, Brasseur, Durand. — 4. Brutus, Jouss. — 5. La Cloche du Couvent, duo, Bauduin et Vandaele, Bordée. — 6. etc. poésie, Max, etc. — 7. Chansonnette, Cochetoux, etc.

On commencera à 7 heures 1/2. — Le piano sera tenu par M<sup>e</sup> Heintzmann et Auréli. Plusieurs quêtes seront faites pendant la Soirée.

## Cour d'assises de Brabant

### AFFAIRE DE LA BANQUE DE BELGIQUE

Audience du 14 novembre

L'audience est ouverte à 10 heures.

L'audition des témoins continue.

M. FAYART, ancien secrétaire de la Banque de Belgique, est entendu le premier. Il explique comment était organisé le service du bureau des dépôts volontaires. C'est lui qui avait des clefs de la tour, et c'était T'Kint qui était chargé de détacher les coupons. Il ignore à quelle époque remontent les premiers détournements. Il croit que le dépôt Rigouline est entré dans la tour. Il ne peut pas préciser, mais il pense que les titres de ce dépôt ont dû disparaître en 1872. Du reste, il s'en réfère à ce qu'il a dit à ce sujet dans le cours de l'instruction.

Le témoin a été connaissance de l'affaire de Bichoffshausen par M. Fortamps. D'un autre côté, M. Coumont lui a donné des renseignements sur le report fait à la Caisse de reports, mais il n'a pas été chargé d'aller à la caisse. Il ne se souvient pas à quelle époque on a cessé de tenir le registre des doubles, et c'est T'Kint qui lui a dit que, d'accord avec M. Fortamps, il pouvait lui dire qu'il s'attitude de continuer à tenir ce registre.

Il a eu des renseignements sur l'affaire Neyt et c'est T'Kint qui les lui a fournis. S'il ne se trompe, il doit l'avoir dit à M. Fortamps. Sollicité de raporter ses souvenirs, il devient plus explicite et dit qu'il n'a dit au gouverneur de la Banque.

En 1875, le conseil arrêta un règlement relatif aux dépôts. M. le président demanda au témoin si ce règlement a été exécuté, et s'il en a surveillé l'exécution. M. Heyvaert répond qu'il n'avait pas à se charger d'en assurer l'exécution. M. Heyvaert répond qu'il n'avait pas à se charger d'en assurer l'exécution.

Lors de l'affaire Bichoffshausen, il fut chargé, du moins le fait a été avancé à M. Fortamps, de vérifier dans quel état étaient certains dossiers. Le témoin déclare ne pas se rappeler ce fait, bien que le gouverneur l'ait affirmé. Au dire de M. Fortamps, pour que l'il aurait répondu que ces dossiers étaient intacts.

Après la fuite de T'Kint il a constaté que celui-ci avait intercepté des lettres et des extraits de comptes courants. Du reste, T'Kint ne se gênait pas pour prendre les lettres des mains des huissiers. Pour les extraits de comptes, il se les faisait remettre par les employés, disant que c'était l'ordre du gouverneur. Quand il les avait il ne les rendait plus.

M. DEM ATIER, ancien employé de la Banque de Belgique, donne des renseignements sur le service du bureau des dépôts volontaires. Il confirme ce que vient de dire M. Heyvaert, disant que le fait a été avancé à M. Fortamps, de vérifier dans quel état étaient certains dossiers. Le témoin déclare ne pas se rappeler ce fait, bien que le gouverneur l'ait affirmé.

Interrogé sur la vérification de la tour, M. Demortier n'a rien à répondre, il n'y assistait pas.

A propos des dépôts, il dit que, vers 1875, on a pu constater le détournement de titres de M. DUBREUIL, ancien employé de la Banque de Belgique, qui avait été chargé de vérifier dans quel état étaient certains dossiers. Le témoin déclare ne pas se rappeler ce fait, bien que le gouverneur l'ait affirmé.

Interrogé sur la vérification de la tour, M. Demortier n'a rien à répondre, il n'y assistait pas.

A propos des dépôts, il dit que, vers 1875, on a pu constater le détournement de titres de M. DUBREUIL, ancien employé de la Banque de Belgique, qui avait été chargé de vérifier dans quel état étaient certains dossiers. Le témoin déclare ne pas se rappeler ce fait, bien que le gouverneur l'ait affirmé.

Interrogé sur la vérification de la tour, M. Demortier n'a rien à répondre, il n'y assistait pas.

A propos des dépôts, il dit que, vers 1875, on a pu constater le détournement de titres de M. DUBREUIL, ancien employé de la Banque de Belgique, qui avait été chargé de vérifier dans quel état étaient certains dossiers. Le témoin déclare ne pas se rappeler ce fait, bien que le gouverneur l'ait affirmé.

Interrogé sur la vérification de la tour, M. Demortier n'a rien à répondre, il n'y assistait pas.

A propos des dépôts, il dit que, vers 1875, on a pu constater le détournement de titres de M. DUBREUIL, ancien employé de la Banque de Belgique, qui avait été chargé de vérifier dans quel état étaient certains dossiers. Le témoin déclare ne pas se rappeler ce fait, bien que le gouverneur l'ait affirmé.

Interrogé sur la vérification de la tour, M. Demortier n'a rien à répondre, il n'y assistait pas.

A propos des dépôts, il dit que, vers 1875, on a pu constater le détournement de titres de M. DUBREUIL, ancien employé de la Banque de Belgique, qui avait été chargé de vérifier dans quel état étaient certains dossiers. Le témoin déclare ne pas se rappeler ce fait, bien que le gouverneur l'ait affirmé.

Interrogé sur la vérification de la tour, M. Demortier n'a rien à répondre, il n'y assistait pas.

A propos des dépôts, il dit que, vers 1875, on a pu constater le détournement de titres de M. DUBREUIL, ancien employé de la Banque de Belgique, qui avait été chargé de vérifier dans quel état étaient certains dossiers. Le témoin déclare ne pas se rappeler ce fait, bien que le gouverneur l'ait affirmé.

Interrogé sur la vérification de la tour, M. Demortier n'a rien à répondre, il n'y assistait pas.

A propos des dépôts, il dit que, vers 1875, on a pu constater le détournement de titres de M. DUBREUIL, ancien employé de la Banque de Belgique, qui avait été chargé de vérifier dans quel état étaient certains dossiers. Le témoin déclare ne pas se rappeler ce fait, bien que le gouverneur l'ait affirmé.

Interrogé sur la vérification de la tour, M. Demortier n'a rien à répondre, il n'y assistait pas.